



CORPORATION MUNICIPALE DE PETITE-VALLÉE

bureau du secrétaire-trésorier,
PETITE-VALLÉE
Co. Gaspé
G0E 1Y0

393-2949

DB306

6211-09-000

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PETITE-VALLÉE LE 20 MAI 2008

AVIS DE MOTION est déposé par le conseiller Harry Lachance relativement à l'adoption lors d'une session ultérieure du règlement # 02-2008 amendant le règlement de zonage # 74-91 ajoutant différentes dispositions relatives à l'implantation d'éoliennes et permettant l'implantation d'éoliennes dans les zones 3F et 1F.

AVIS DE MOTION est déposé par le conseiller Harry Lachance relativement à l'adoption lors d'une session ultérieure du règlement # 03-2008 amendant le règlement de régie générale # 71-91 ajoutant différentes dispositions relatives à l'émission de permis d'installation d'éoliennes.

Et j'ai signé à Petite-Vallée, ce 17 juin 2008

Simon Côté, Directeur général
Municipalité de Petite-Vallée

255

Projets de parcs éoliens de Gros-Morne
et de Montagne Sèche